



Mesdames et Messieurs les professeurs des écoles
Mesdames et Messieurs les directrices et directeurs d'école,
S/C de Mesdames et Messieurs les inspectrices et inspecteurs de l'éducation nationale,

ADASEN

Cette rentrée 2020 s'effectue dans des conditions qui appellent une vigilance particulière de la part de tous, dans un contexte inédit de crise sanitaire mondiale.

1. Protocole sanitaire.

Les conditions d'accueil des élèves dans le respect de la sécurité sanitaire sont définies par le protocole sanitaire de l'Education nationale. Ce protocole actualisé a été publié cette semaine. Vous le trouverez à cette adresse : <https://www.education.gouv.fr/rentree-2020-modalites-pratiques-305467>

Il est joint par ailleurs au présent envoi.

Le respect de gestes barrières, les actions liées aux nettoyages des locaux et le port du masque rendent l'obligation de distanciation moins prégnante (en dehors de cas particuliers).

C'est pourquoi ce protocole insiste en particulier sur le fait que le port d'un masque «grand public » est obligatoire pour les personnels en présence des élèves et de leurs responsables légaux ainsi que de leurs collègues, tant dans les espaces clos que dans les espaces extérieurs » et que « le port du masque n'est pas obligatoire lorsqu'il est incompatible avec l'activité (prise de repas, nuit en internat, pratiques sportives, etc.). Dans ses situations, une attention particulière est apportée à la limitation du brassage et/ou au respect de la distanciation ».

J'attire attention sur le fait qu'il vous est demandé de prendre connaissance très attentivement des modalités contenues dans ce protocole, afin notamment d'apporter une information aussi complète que possible aux parents d'élèves.

Une fiche en annexe aborde différentes questions liées au contexte sanitaire et aux comportements à adoptés.

En cas de difficulté concernant la mise en application de ce protocole, vous voudrez bien prendre l'attache de votre IEN de circonscription.

2. Prise en charge des situations d'élèves en risque de décrochage scolaire.

Comme l'indique la circulaire de rentrée 2020, « l'objectif prioritaire de cette rentrée est d'établir un cadre serein propice aux apprentissages et à la reprise de la vie collective. Il s'agit de résorber les écarts qui ont pu naître de cette crise sanitaire, ce qui implique d'identifier les besoins propres à chaque élève et d'y répondre de manière personnalisée. » Il est donc impératif d'évaluer dès les premiers jours suivants la rentrée le niveau des acquis des élèves, et de proposer un accompagnement spécifique à ceux qui seraient le plus loin des attentes.

À cette fin, le ministère a mis à disposition des équipes enseignantes des outils de deux types :

Dossier suivi par
Stéphane Ferraioli
Téléphone
04 91 99 6628
Mél.
ce.iena13
@ac-aix-marseille.fr

28-34 boulevard
Charles Nédelec
13231 Marseille
cedex 1



- pour tous les niveaux à partir de la grande section, des tests de positionnement sont mis à disposition ;
- des documents « priorités et ressources » présentent des indications utiles pour les révisions, en référence aux programmes, et des ressources pour approfondir les points mentionnés.

2/2

Ces outils sont disponibles à l'adresse suivante : <https://eduscol.education.fr/cid152895/rentree-2020-priorites-et-positionnement.html#lien0>

Vous trouverez en pièce jointe, à titre d'exemple, le document « priorité et ressources » portant sur la première période de la classe de CE1.

Les équipes de circonscription, notamment les conseillers pédagogiques et les membres du RASED seront mobilisés pour accompagner cet objectif prioritaire qui doit être l'objet principal des réunions pédagogiques de prérentrée organisées au sein des écoles.

Les heures d'APC seront également dévolues à cet objectif. Elles peuvent être regroupées en ce début d'année, afin de répondre aux besoins les plus urgents. Je rappelle que ces heures font partie des obligations réglementaires de service et que leur mise en œuvre revêt, cette année, une importance toute particulière. Les inspecteurs de l'éducation nationale en feront un suivi attentif.

Enfin, les heures de concertation en REP+ s'inscriront dans cette priorité : dans chaque réseau, la prise en charge du décrochage sera inscrit à l'ordre du jour des toutes premières réunions.

Les évaluations nationales, qui auront lieu pour tous les élèves de CP et CE1 du 14 septembre au 2 octobre, permettront d'affiner l'analyse des besoins des élèves et, en regard, de préciser les modalités de leur prise en charge.

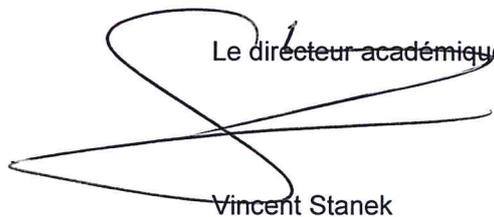
Dans toutes les écoles, les partenariats institutionnels existants constituent des leviers qui peuvent être mis à contribution afin de renforcer l'action des équipes pédagogiques dans l'accompagnement des élèves repérés comme étant les plus fragiles :

- activités périscolaires ;
- lien avec les centres sociaux et les travailleurs sociaux ;
- programmes de Réussite Éducative (PRE) ;
- actions dans le cadre de la Politique de la Ville ;
- partenariats dans le cadre des Cités Éducatives ;
- dispositifs spécifiques (tels le dispositif Marseille Aide à la Réussite Scolaire – MARS).

En cette rentrée, la mobilisation de toutes volontés doit être recherchée pour aider les élèves en difficulté. Cette mission de l'Ecole est plus que jamais d'un intérêt crucial pour notre pays.

Comptant sur votre engagement, je vous souhaite une bonne préparation de rentrée, et vous prie de croire, Mesdames et Messieurs les professeurs, Mesdames et Messieurs les directrices et directeurs, à l'expression de mes sentiments dévoués.

Le directeur académique



Vincent Stanek